

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

ALLIANCE MALADIES RARES

Association loi 1901 créée le 24 février 2000
Publication au journal Officiel du 29 février 2000 sous le N°2969
Association reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 2011
96 rue Didot
75014 PARIS

42, rue de Clichy
75009 Paris
Tél : +33 (1) 53 20 45 10
Fax : +33 (1) 40 16 03 17
www.leta.fr
E-mail : leta@leta.fr

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région de Paris
et de commissariat aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 100 000 Euros
RCS Paris 331 831 693 - N° TVA : FR 96 331 831 693

Membre du réseau national 

Membre du réseau international 

Messieurs les Membres
De l'association
ALLIANCE MALADIES RARES
96, rue Didot
75014 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée plénière du 23 juin 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ALLIANCE MALADIES RARES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

42, rue de Clichy
75009 Paris
Tél : +33 (1) 53 20 45 10
Fax : +33 (1) 40 16 03 17
www.leta.fr
E-mail : leta@leta.fr

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région de Paris
et de commissariat aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 100 000 Euros
RCS Paris 331 831 693 - N° TVA : FR 96 331 831 693

Membre du réseau national 

Membre du réseau international 

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil National et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 30 avril 2015

L E T A
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris

Elisabeth LEBASTARD
Président et Directeur Général
Et responsable technique

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**ALLIANCE MALADIES RARES
96 rue Didot
75014 PARIS**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN-ACTIF

En EURO

Dossier : ALLIANCE MALADIES

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Code : ALLIANCE

Arrêté à décembre 2014

	ANNEEN			ANNEEN - 1
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
Capital souscrit non appelé	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, droits	34 771,41	20 814,81	13 956,60	23 439,44
Fonds commercial (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances, acomptes/immob. incorp.	0,00		0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Install. techn., mat. indus.	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. corporelles	43 150,01	37 489,21	5 660,80	4 260,80
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	375,00	0,00	375,00	1 875,00
Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I)	78 296,42	58 304,02	19 992,40	29 575,24
Mat. premières, approvisionnements	0,00	0,00	0,00	3 185,40
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production services	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances, acomptes sur commandes	0,00		0,00	0,00
Clients & comptes rattachés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances (3)	10 743,05	0,00	10 743,05	51 628,17
Capital souscrit non versé	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	342 244,67	0,00	342 244,67	344 362,79
Charges constatées d'avance (3)	9 773,17		9 773,17	4 617,22
TOTAL (II)	362 760,89	0,00	362 760,89	403 793,58
Charges à rép./ plus. exercices	0,00		0,00	0,00
Primes de remb. des obligations	0,00		0,00	0,00
Ecarts de conversion actif	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL	441 057,31	58 304,02	382 753,29	433 368,82

BILAN-PASSIF

V.12104

ALLIANCE MALADIES RARES
Dossier : ALLIANCE MALADIES
Code : ALLIANCE

En EURO

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014
Arrêté à : décembre 2014

	ANNEEN	ANNEEN - 1
Fonds Associatifs:	168 313,85	168 313,85
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
Ecart de réévaluation (2)	0,00	0,00
Réserve légale (3)	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées (3) (4)	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	58 923,12	56 257,53
Résultat de l'exercice	6 256,84	2 665,59
Subventions d'investissement	13 967,00	22 800,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL (I)	247 460,81	250 036,97
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL (III)	0,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès établisst de crédit (6)	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers (7)	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 127,49	32 806,91
Dettes fiscales et sociales	94 598,63	98 722,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	20 411,36	18 462,22
Produits constatés d'avance (5)	155,00	33 340,00
TOTAL (IV)	135 292,48	183 331,85
Ecart de conversion passif	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	382 753,29	433 368,82
(1) Ecart de rééval. incorporé au capital	0,00	0,00
(2) Dont Réserve spéciale de rééval. (1959)	0,00	0,00
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00
(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	0,00	0,00
(3) Dont Réserves réglementées des plus values L.T.	0,00	0,00
(4) Dont Réserve relative à l'achat oeuvre	0,00	0,00
(5) Dettes et produits const. d'avance à -1 an	0,00	0,00
(6) Dont concours bancaires & soldes créd. bq. ccp	0,00	0,00
(7) Dont emprunts participatifs	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

V.13587

En EURO

Dossier : ALLIANCE MALADIES

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Code : ALLIANCE

Arrêté à : décembre 2014

		Année N		Année N - 1
		France	Export	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens		56,50		56,50
Production vendue Services		4 375,00		4 375,00
Chiffre d'affaire net		4 431,50		4 431,50
Production Stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				691 200,00
Reprises sur amort.prov., transferts charges				8 833,00
Autres produits				38 583,49
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				743 047,99
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation des stock (Mat. lères, approvis.)				
Autres achats et charges externes (3)				340 192,76
Impôts, taxes et versements assimilés				9 398,76
Salaires et traitements				274 787,43
Charges Sociales				121 442,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations				12 479,64
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				810,20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				759 110,79
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				(16 062,80)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participation (5)				
Produit d'autres valeurs mobil. et créances d'actif (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				3 279,64
Reprises sur provisions et transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cession de valeurs mobilières				65,01
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				3 279,64
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placem.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				3 279,64
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				(12 783,16)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

V.13587

En EURO

Dossier : ALLIANCE MALADIES

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Code : ALLIANCE

Arrêté à : décembre 2014

	Année N	Année N - 1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts charges	19 700,00	500,03
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	19 700,00	500,03
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	660,00	677,84 154,90
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	660,00	832,74
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	19 040,00	(332,71)
PARTICIPAT.DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANS.(IX) IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	766 027,63	803 049,71
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	759 770,79	800 384,12
BENEFICE	6 256,84	2 665,59
(1) Dont produits nets partiels sur oper. L.T. (2) Dont prod. expl. sur exerc. antérieurs (3) Dont crédit-bail mobilier (3) Dont crédit-bail immobilier (4) Dont charges exploitation sur exerc. antérieurs (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		



Infaudit gestion et expertise comptable
Société inscrite à l'ordre des experts comptables



Vous accompagne et vous conseille
Entreprises & Partenaires - Infaugec - Juris Partenaires

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux directives du règlement CRC n° 99.01 du 16 février 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------------|
| - Logiciels : | 1 an linéaire |
| - Matériel de bureau et informatique : | 3 ans dégressif |
| | 3 ans linéaires |
| | 5 ans linéaires |
| - Mobilier : | 5 ans linéaires |
| | 10 ans linéaires |

Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.



S.A au capital de 40 000 euros
R.C.S. Créteil B 392 303 418
TVA : FR 51 392 303 418

6, rue L.A. Cretté - 94400 VITRY-SUR-SEINE
Tél. : 01 46 80 65 66 - 01 45 73 04 51 - Fax : 01 46 81 68 03
E-mail : infaugec@infaugec.com



Infaudit gestion et expertise comptable
Société inscrite à l'ordre des experts comptables



Vous accompagnez et vous conseillez
Entreprises & Partenaires - Infaugec - Juris Partenaires

Méthode d'évaluation ou de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Fonds associatifs

Le report à nouveau de l'association à fin 2014 est de 58 923 euros après affectation du résultat 2013. Le fonds associatif à fin 2014 est de 168 314 euros

Subventions et Dons reçus

Le compte Dons fait apparaître un solde de 11 698 Euros pour l'année 2014.

Le compte Subvention fait apparaître un solde de 691 200 Euros pour l'année 2014.

L'association Alliance Maladies Rares a bénéficié au cours de l'exercice 2014, de contribution en nature. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une valorisation au bilan.

- Mise à disposition de locaux

L'association Alliance Maladies Rares bénéficie de la mise à disposition de locaux pour exercer son activité.

Les frais généraux de ces locaux (eaux, électricité, loyer,....) sont pris en charge par l'A.F.M.

Le montant pris en charge s'élevait pour 2013 à 39 759 Euros. Pour l'année 2014 le montant pris en charge s'élève à 36 510 Euros.

Autres frais pris en charges ou dons en nature	EURO
Dons en nature I VAMET	553
Dons en nature JEAN Saide	579
Bénévoles JIMR et Marche (75 personnes 25 h)	19 060
Délégations 307 journées Conseil national 2014	75 268
Délégations régionales (20 personnes 320 h)	61 632
Pris en charges AFM	36 510
TOTAL	193 602



S.A au capital de 40 000 euros
R.C.S. Créteil B 392 303 418
TVA : FR 51 392 303 418

6, rue L.A. Cretté - 94400 VITRY-SUR-SEINE
Tél.: 01 46 80 65 66 - 01 45 73 04 51 - Fax: 01 46 81 68 03
E-mail : infaugec@infaugec.com

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	INCLUS	Montant
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 127
Dettes fiscales et sociales		40 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		2 056
	TOTAL	62 326

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux Etat Divers, produits à recevoir Autres créances	9 749
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	9 749

Charges et Produits Constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	9 773	155
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	9 773	155

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise Etat de réévaluation				
fonds associatifs avec droit de reprise	168 314	0	0	168 314
Réserves				
Report à nouveau	56 257	2 666	0	58 923
Résultat comptable de l'exercice	2 666	6 257	2 666	6 257
Subventions d'investissement non renouvelable par l'organisme	26 500	0	12 533	13 967
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires				
Fonds dédiés				
TOTAL	253 737	8 923	15 199	247 461

AFFECTATION DU RESULTAT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines		
- Bénéfice comptable définitivement acquis		2 666
- Report à nouveau antérieur		56 257
- Fonds associatif avec droit de reprise		168 314
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif		
Affectations		
- Report à nouveau	58 923	
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds associatif avec droit de reprise	168 314	

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

ALLIANCE MALADIES RARES

Association loi 1901 créée le 24 février 2000
Publication au journal Officiel du 29 février 2000 sous le N°2969
Association reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 2011
96 rue Didot
75014 PARIS

42, rue de Clichy
75009 Paris
Tél : +33 (1) 53 20 45 10
Fax : +33 (1) 40 16 03 17
www.leta.fr
E-mail : leta@leta.fr

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région de Paris
et de commissariat aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 100 000 Euros
RCS Paris 331 831 693 - N° TVA : FR 96 331 831 693

Membre du réseau national 

Membre du réseau international 

Messieurs les Membres
De l'association
ALLIANCE MALADIES RARES
96, rue Didot
75014 PARIS


RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 30 avril 2015

L E T A
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris



Elisabeth LEBASTARD
Président et Directeur Général
Et responsable technique